

# "L'ATELIER 9"

## FICHE D'INSCRIPTION 2019/2020

(Remettre impérativement à l'inscription UNE par famille)

NOM : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_ t: \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ né(e) le : \_\_\_\_\_ cours 2019/2020 \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ né(e) le : \_\_\_\_\_ cours 2019/2020 \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ né(e) le : \_\_\_\_\_ cours 2019/2020 \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

C P : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ très important : donner au moins un Email par famille

Email : \_\_\_\_\_ Dont un des parents pour les ados et enfants notamment

Email : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_ du Père : \_\_\_\_\_ de la Mère : \_\_\_\_\_

Pour les nouveaux élèves, comment avez-vous connu l'école ? : \_\_\_\_\_

Nouvelle inscription année scolaire 2019/2020

Réinscription

Inscription Famille

Cotisation association 9€ par élève à l'ordre de "l'Atelier9 Géod"

Inscription/Réinscription +	
1 <sup>er</sup> versement	
1 <sup>er</sup> chèque	=
2 <sup>ème</sup> chèque	
3 <sup>ème</sup> chèque	
	Total
Cotisation Association	

### Règlement intérieur de "l'Atelier 9"

#### Article 1-Inscription

Les cours suivent le rythme scolaire de septembre à juillet (voir la plaquette pour les vacances)

#### Article 2-Paiements

Le paiement des cours se fait à l'inscription en 3 chèques ou dans sa totalité.

Le forfait n'est pas remboursable, sauf raison exceptionnelle (déménagement loin de Lyon, maladie grave)

Toute année commencée est intégralement due.

#### Article 3-Consignes pendant les cours

L'accès aux vestiaires est exclusivement réservé aux élèves (à l'exception des parents des petits) et professeurs. En cas de perte ou de vol, "l'Atelier 9" ne pourra être tenu pour responsable.

Les parents s'engagent à marquer la tenue imposée pour les cours d'enfants et ados. Les élèves doivent avoir les cheveux attachés.

#### Article 4-Absence et Présence

L'assiduité est nécessaire afin de profiter de la progression du cours tout au long de l'année. En cas d'absence merci de laisser un message par mail ou téléphone.

#### Article 5-Spectacle

"L'Atelier 9" organise tous les 2 ans par l'intermédiaire de l'association "l'Atelier9 Géod", un spectacle auquel participent tous les cours de danse.

La présence des élèves aux différentes répétitions et représentations du spectacle est obligatoire.

#### Article 6-Droit à l'image

En m'inscrivant je donne expressément mon autorisation à l'école de danse "Atelier 9" de photographier ou filmer mon enfant ou moi-même et à utiliser ces images et enregistrements sonores pour tous montages et toutes diffusions vidéo, ou sous forme de produits multimédias qui en seraient issus, à usage non lucratif, sans apparition de nom et ce sans limitation de durée dans le temps.

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :